



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 69482

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation des enfants mineurs disparus. Il lui demande notamment de lui indiquer le nombre exact de ces enfants disparus chaque année depuis l'année 2000.

Texte de la réponse

La situation des enfants mineurs disparus fait l'objet d'une attention particulière de la part du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Dès 2002, par décret n° 2002-732 du 3 mai 2002, l'office central chargé des disparitions inquiétantes de personnes a été créé. Rattaché à la direction centrale de la police judiciaire, il a pour missions, notamment, l'animation et la coordination, aux plans national et international, des recherches de personnes disparues. Cet office s'appuie sur un réseau de correspondants départementaux mis en place par la direction centrale de la sécurité publique et par la direction générale de la gendarmerie nationale. Il entretient également des relations étroites avec les différentes associations dont l'action s'exerce dans le domaine des disparitions inquiétantes et assure, si besoin, l'interface entre celles-ci et les services d'enquête. L'ensemble des services d'investigation territoriaux et nationaux est mobilisé dès lors qu'une disparition suspecte est signalée. Les disparitions de mineurs (hors fugues), depuis 2000, ont fait l'objet de 35 016 inscriptions annuelles dans le fichier des personnes recherchées (FPR) en 2000, 33 186 en 2001, 34 927 en 2002, 34 795 en 2003 et 38 377 en 2004. Dans le même temps, respectivement, 33 186, 33 189, 34 360, 34 605 et 38 312 mineurs, qui ont fait l'objet d'un signalement au FPR au cours de ces années là ou antérieurement, ont été retrouvés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69482

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6771

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10624